

**Conseil des corporations de la
Couronne**

Une corporation de la Couronne du Manitoba

Rapport annuel 2003

Table des matières

Message du premier dirigeant du Conseil et du président du conseil d'administration	3
Mandat	6
Obligation redditionnelle quant à la performance, et résultats	7
Points saillants des examens effectués en 2003	15
Membres du Conseil	22
États financiers	24

This information is also available in English.
Call (204) 949-5270.

Lettre de présentation

Monsieur Greg Selinger
Ministre responsable
du Conseil des corporations de la Couronne
Province du Manitoba
Palais législatif, bureau 103
Winnipeg (Manitoba)
R3C 0V8

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Conseil des corporations de la Couronne pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2003.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

DOCUMENT ORIGINAL SIGNÉ PAR
Arthur Mauro,
président du conseil d'administration

Le 26 mai 2004

Message du premier dirigeant du Conseil et du président du conseil d'administration

Dans le cadre de leurs opérations commerciales, les grandes corporations de la Couronne qui sont du ressort du Conseil fournissent à la population du Manitoba de l'électricité et du gaz naturel, ainsi qu'un service d'assurance-automobile. Elles permettent également à la population de se livrer à diverses activités dans le domaine du jeu et de consommer des produits contenant de l'alcool, dans le contexte d'un usage raisonnable.

Conformément à son mandat, le Conseil assume auprès des corporations de la Couronne une fonction de facilitation, en aidant lesdites corporations à se conformer aux exigences de la *Loi sur l'examen public des activités des corporations de la Couronne et l'obligation redditionnelle de celles-ci*. Il s'agit d'un processus continu et lié étroitement aux initiatives entreprises par les autres organismes concernés.

Le présent rapport annuel souligne les diverses activités menées par le Conseil dans le but d'aider chaque corporation de la Couronne à établir et à respecter un mandat bien défini et un énoncé clair relativement à son objet, à utiliser des critères efficaces de mesure de sa performance, et à se conformer à des plans à long terme qui soient appropriés tant pour ses dépenses en capital que pour l'ensemble de l'entreprise.

Dans ses rapports avec les corporations de la Couronne, le Conseil détermine le moment d'apporter certaines clarifications de mandat et de politique, évalue les divers systèmes de mesure de la performance et de présentation de rapports, étudie les plans stratégiques et examine les programmes de dépenses en immobilisations.

Le Conseil concentre ses efforts auprès des corporations de la Couronne sur la promotion de pratiques uniformes en ce qui concerne leurs modèles de gouvernement d'entreprise et de gestion du risque. Il est appuyé par une petite équipe de cinq personnes à temps plein, dont deux administrateurs professionnels et deux membres du personnel de soutien.

Conseil des corporations de la Couronne - Rapport annuel 2003

Le vérificateur général du Manitoba a terminé son examen du Conseil en mars 2004. L'examen a porté sur la performance du Conseil en ce qui concerne l'exécution de son mandat conformément à la *Loi*, l'établissement de bonnes relations et le recours à des pratiques exemplaires au niveau de la gestion et de la planification stratégique. Le sommaire de cet examen sera inclus dans le rapport du Conseil sur le premier trimestre de 2004. On peut se procurer le document en entier en faisant demande au bureau du vérificateur général.

Au cours de l'année, M. Bidhu Jha a démissionné du Conseil afin de se porter candidat à l'élection provinciale. Il était membre du Conseil depuis l'an 2000. Nous le remercions de sa contribution à nos travaux.

En janvier 2003, M. Ric dela Cruz a été nommé au Conseil pour une période de trois ans.

L'on trouvera dans les pages qui suivent les points saillants des activités du Conseil au cours du dernier exercice, y compris les examens menés par le Conseil. Les états financiers indiquent une légère diminution des dépenses par rapport à l'exercice précédent.

DOCUMENT ORIGINAL SIGNÉ PAR
Garry Hoffman,
président et premier dirigeant du Conseil

DOCUMENT ORIGINAL SIGNÉ PAR
Arthur Mauro,
président du conseil d'administration

Corporations de la Couronne du ressort du Conseil en 2003

Exercice financier se terminant en 2003

Millions de dollars	Revenus	Bénéfice net / (Perte nette)
Hydro-Manitoba	1 900,0\$	71,0\$
Société d'assurance publique du Manitoba	688,1	(22,6)
Corporation manitobaine des loteries	619,3	265,5
Société des alcools du Manitoba	442,0	166,3
Société Odyssees manitobaines ltée*	4,4	(0,6)
Société du Centre du centenaire du Manitoba*	4,7	(0,2)
Fonds de développement économique local*	2,0	(1,5)

*La corporation dépend de l'aide financière de la Province du Manitoba.

Mandat

Le paragraphe 6(1) de la *Loi sur l'examen public des activités des corporations de la Couronne et l'obligation redditionnelle de celles-ci* décrit ainsi les fonctions du Conseil des corporations de la Couronne :

- facilite, en collaboration avec chaque corporation, l'établissement d'un mandat bien défini à son égard et d'un énoncé clair relativement à son objet;
- facilite, en collaboration avec chaque corporation, l'établissement de critères uniformes et efficaces permettant de mesurer la performance de la corporation;
- examine les plans corporatifs à long terme ainsi que les propositions relatives aux dépenses en capital, et fait en sorte que les pratiques de deux ou plus de deux corporations soient uniformes lorsque cela est indiqué;
- fournit au lieutenant-gouverneur en conseil tout avis qu'il demande relativement à ces plans, à ces propositions et à ces pratiques ou à toute autre question de politique concernant des corporations;
- reçoit et entend les présentations de toute personne qui, à son avis, est au courant de certains aspects des activités d'une corporation, relativement à des omissions prétendues de la corporation de se conformer à une loi ou à une ligne de conduite du Conseil.

Obligation redditionnelle quant à la performance, et résultats

Les renseignements suivants résument les principales mesures prises en 2003 en vue d'atteindre les résultats visés que décrivent les politiques du conseil d'administration du Conseil :

Résultats visés	Mesures prises
Pour chaque corporation de la Couronne du ressort du Conseil, facilitation de l'établissement d'un mandat bien défini et d'un énoncé clair relativement à son objet.	Évaluation de chaque corporation de la Couronne. Détermination et communication des possibilités d'amélioration.
Facilitation de l'établissement de critères uniformes et efficaces permettant de mesurer la performance des corporations de la Couronne.	Pour chaque corporation de la Couronne du ressort du Conseil, évaluation et travail de facilitation.
Examen des plans corporatifs et des plans de dépenses en capital.	Examen annuel de chaque corporation de la Couronne.
Facilitation de l'uniformisation des pratiques de deux ou plus de deux corporations, lorsque cela est indiqué.	Travail continu de détermination des possibilités d'amélioration, et communication des pratiques exemplaires à l'ensemble des corporations de la Couronne.
Incorporer à ses activités, sous toutes leurs facettes, les principes du développement durable et les lignes directrices s'y rapportant.	Élaboration de codes de pratique. Établissement de lignes directrices en ce qui concerne la gestion financière et l'approvisionnement des corporations de la couronne.

Principales activités en 2003

Mandat et objet

Facilite, en collaboration avec chaque corporation, l'établissement d'un mandat bien défini à son égard et d'un énoncé clair relativement à son objet.

Au cours de l'exercice, toutes les corporations de la Couronne du ressort du Conseil ont été examinées. L'examen a révélé les possibilités suivantes de clarification de mandats et de politiques :

Hydro-Manitoba

- Le même défi continue de confronter Hydro-Manitoba, soit de mener à terme l'établissement d'un nouveau mandat législatif et des modifications qui s'y rapportent.
- Au moment opportun, il sera demandé au Conseil d'offrir ses commentaires au sujet du mandat législatif considéré pour Hydro-Manitoba.
- Selon l'examen qu'en a fait le Conseil, le profil de risques d'Hydro-Manitoba n'a présenté aucun changement en 2003. Toutefois, ce profil de risques pourrait connaître une hausse en cas de perte substantiellement plus élevée que prévue au cours de l'exercice 2003-2004, à laquelle s'ajouteraient le maintien des cours d'eau à un bas niveau et une majoration tarifaire insuffisante.

Société d'assurance publique du Manitoba (SAPM)

- Le Conseil est d'avis que la prévision de pertes dans un budget n'est pas une pratique commerciale judicieuse. Selon nous, le fait d'agréer une demande d'approbation générale des tarifs d'Autopac de base pour l'exercice 2004-2005, dans laquelle des pertes sont prévues, augmenterait le risque de résultats financiers défavorables, ce qui nécessiterait une hausse ultérieure des primes que doivent payer les clients.
- La réserve pour stabilisation du taux de base est nettement inférieure au montant cible approuvé par le conseil d'administration. Pour la rétablir au niveau voulu, la SAPM ne cherchera pas à obtenir une augmentation de certaines sources particulières de revenus; elle utilisera plutôt l'excédent des

bénéfices non répartis provenant de ses activités commerciales concurrentielles, ainsi que tout surplus futur provenant de l'assurance de base.

Fonds de développement économique local

- Le Conseil croit que le gouvernement devrait se prononcer sur le modèle d'entreprise proposé par le Fonds de développement. Une réponse prudente inclurait une présentation claire des grandes priorités de la Province en matière de développement économique et des cibles majeures qui s'y rapportent, et la description des mesures requises pour évaluer le degré d'avancement de la politique gouvernementale, ainsi que la détermination et l'attribution des ressources qu'exigent la promotion de ladite politique. Le gouvernement a entrepris certaines initiatives à cet égard, et l'élaboration de la politique se poursuit.

La Société du Centre du centenaire du Manitoba (SCCM)

- Le conseil d'administration de la Société devrait orienter ses ressources de façon à favoriser un gouvernement d'entreprise basé sur la politique de la SCCM et axé sur la performance.

La Société Odyssées manitobaines ltée (Odyssées)

- La Province a modifié son orientation générale. Elle a adopté un plan stratégique pour l'avenir du centre de villégiature et du terrain de golf de l'île de Hecla. La Province vise un plan à long terme qui facilitera la viabilité de ces installations grâce à d'éventuelles possibilités de réaménagement. Le Conseil est persuadé que la Société et la Province ont bien cerné les attentes principales qui guideront les activités opérationnelles à court terme.

Mesure de la performance et présentation de rapports des corporations de la Couronne

En 2003, le Conseil a procédé de façon continue à l'évaluation de la performance de chaque corporation de la Couronne, et à la présentation de rapports y afférents. À cet égard, Hydro-Manitoba et la Société d'assurance publique du Manitoba disposent toutes deux d'un système complet.

Facilite, en collaboration avec chaque corporation, l'établissement de critères uniformes et efficaces permettant de mesurer la performance de la corporation.

La Corporation manitobaine des loteries (CML)

La CML fait rapport à son conseil d'administration de certains éléments de sa performance, tant annuellement que trimestriellement. Il reste encore à résoudre intégralement les questions se rapportant à l'établissement d'indicateurs de performance générale pour une entreprise de haut de gamme. Le travail se poursuit.

La Société des alcools du Manitoba (SAM)

À chaque trimestre, la SAM présente à son conseil d'administration un bilan de sa performance par rapport à ses plans, en s'appuyant sur un document intitulé *Business Plan and Related Measures Report* («Rapport sur le plan d'affaires et les mesures y afférentes»). Il existe également d'autres possibilités d'établir des résultats mesurables de qualité supérieure, en rapport avec la planification stratégique générale.

Fonds de développement économique local (FDEL)

Le Fonds inclut dans son rapport annuel des renseignements sur sa performance d'entreprise relativement aux objectifs fixés. Il continue d'améliorer la communication de ses résultats au gouvernement, lesquels résultats démontrent les avantages sociaux et économiques découlant de ses activités d'aide au développement.

La Société du Centre du centenaire du Manitoba (SCCM)

Il faudra établir plus en détail le système de mesure de la performance et de présentation des rapports de la SCCM. Dans le cadre de son premier plan stratégique à long terme, la SCCM procède actuellement à l'établissement de ses objectifs généraux, et des mesures qui s'y rapportent, tels qu'approuvés par son conseil d'administration. Il faudra consacrer des efforts supplémentaires aux données internes sur la performance dans les secteurs concernés par les objectifs de la Société.

La Société Odysées manitobaines ltée (Odysées)

La direction présente régulièrement au conseil d'administration de la Société les renseignements que lui fournissent certains indicateurs, tant dans le domaine

financier que dans celui du fonctionnement. Ces indicateurs sont jugés pertinents par la direction et le conseil d'administration d'Odyssees, et sont vérifiés régulièrement.

Plans et dépenses en capital des corporations de la Couronne

Examine les plans corporatifs à long terme ainsi que les propositions relatives aux dépenses en capital.

Au cours de 2003, le Conseil a examiné les plans stratégiques et les programmes de dépenses en capital des corporations de la Couronne. Pour chacune d'entre elles, la stratégie d'entreprise, les objectifs et le processus de planification étaient conformes à son mandat et convenaient à son environnement commercial.

Les corporations de la Couronne avaient prévu, dans leurs budgets pour l'exercice 2003-2004, des dépenses en capital qui représentent, au total, 589 millions de dollars. Les dépenses en capital prévues par Hydro-Manitoba représentent la plus grande partie de cette somme, soit 497 millions de dollars.

- Nous avons examiné les données que nous ont fournies les corporations quant à leurs programmes de dépenses en capital. Au moment de l'examen, aucune corporation ne nous a semblé présenter quelque facteur notable pouvant comporter un risque sérieux.
- Dans l'ensemble, les dépenses en capital de l'exercice 2004 que nous avons examinées étaient fidèles aux mandats, stratégies et plans généraux des corporations. Dans la plupart des cas, elles se rapportaient à l'environnement, à la sécurité, aux exigences légales, aux besoins d'une clientèle croissante, à la continuité de l'entreprise et aux coûts de remplacement.

Pratiques uniformes

Fait en sorte que les pratiques de deux ou plus de deux corporations soient uniformes lorsque cela est indiqué.

Le Conseil a porté son attention sur l'uniformité des pratiques dans les secteurs principaux du gouvernement d'entreprise, de la planification, et de la gestion et de la réduction des risques. Nous avons également noté les pratiques relatives à la planification au cours de notre examen des plans généraux des corporations.

En 2003, nos examens nous ont indiqué que, dans l'ensemble, les corporations de la Couronne disposent de pratiques et de procédures de gouvernement d'entreprise et de gestion des risques qui sont appropriées et qui sont basées sur des pratiques exemplaires. Les possibilités d'amélioration ont été notées et communiquées.

Hydro-Manitoba

Depuis notre dernier examen, un cadre de gestion du risque total de l'entreprise a été établi. Les risques ont été établis et classés de manière provisoire selon leur niveau de probabilité et selon les conséquences qui s'ensuivraient. Des mesures de réduction ont également été précisées. Le Conseil a remarqué que le rapport sur les principaux risques n'incluait pas ceux se rapportant aux filiales. Il serait peut-être bon que le gestionnaire des risques d'Hydro-Manitoba collabore à la création de profils qui seraient utiles aux filiales.

La Société du Centre du centenaire du Manitoba (SCCM)

Le Conseil a établi la nécessité d'élaborer un plan formel de continuité des opérations auquel la SCCM pourra se référer en cas d'interruption majeure des affaires. Il a été suggéré que le conseil d'administration de la SCCM entreprenne l'élaboration de ce plan formel, afin d'être en mesure, le moment venu, de prendre des décisions éclairées en ce qui concerne le niveau de risque qui est acceptable et l'échéance à fixer pour la reprise des activités commerciales.

Fournit au lieutenant-gouverneur en conseil tout avis qu'il demande.

Examens spéciaux

Aucun examen spécial n'a été entrepris en 2003.

Reçoit et entend les présentations relativement à des omissions prétendues de se conformer à une loi ou à une ligne de conduite du Conseil.

Présentations au Conseil

En 2003, le Conseil n'a reçu aucune présentation concernant des allégations ou des plaintes à l'endroit d'une corporation de la Couronne de son ressort.

Mesure des résultats du Conseil

Le Conseil mesure sa propre performance et présente des rapports sur les résultats qu'il atteint, dans le contexte des limites de ses ressources financières et humaines. La mesure de la performance et la présentation de rapports quant aux résultats visés vont continuer d'évoluer en fonction des paramètres d'efficacité du Conseil et en tenant compte des contraintes imposées par ses ressources limitées. Le Conseil est appuyé par une petite équipe de cinq personnes à temps plein, dont deux administrateurs professionnels et deux membres du personnel de soutien.

Le Conseil exerce auprès des corporations de la Couronne un mandat de facilitation, en ce sens qu'il prend diverses mesures dans le but d'aider lesdites corporations à se conformer aux exigences de la *Loi*. Il s'agit d'un processus continu et lié étroitement aux initiatives entreprises par les autres organismes concernés. Une mesure convaincante des résultats visés permet une approche plus qualitative.

Dépenses de fonctionnement

En 2003, nos coûts de fonctionnement sont demeurés relativement stables.

Dépenses :	2003	632\$
	2002	651\$
	2001	866\$*
	2000	623\$
	1999	677\$

* comprend 200 000 \$ en frais de consultation lors des examens spéciaux

Formation et perfectionnement professionnel

Tout le personnel a la possibilité de participer à des activités de formation et de perfectionnement professionnel tout au cours de l'année.

En 2003, le perfectionnement professionnel a porté sur différents sujets.

Satisfaction de la clientèle

Le Conseil est d'avis que ses principaux clients sont le ministre responsable du Conseil et les ministres responsables des corporations de la Couronne qui sont du ressort du Conseil. Lorsqu'il considère les commentaires reçus au sujet de ses conseils et des résultats de ses examens, le Conseil éprouve le sentiment satisfaisant d'avoir rempli son mandat.

Développement durable

Dans le cadre de son fonctionnement, le secteur public a un rôle important à jouer dans la promotion du développement durable et dans sa réalisation. À l'appui de cet objectif, le Conseil tient à promouvoir et à inclure les principes et les lignes directrices du développement durable dans toutes les facettes de ses activités. Le Conseil a d'ailleurs adopté ces lignes directrices dans le domaine des marchés publics, conformément au modèle utilisé par la Province.

Points saillants des examens effectués en 2003

Hydro-Manitoba

La société Hydro-Manitoba vient de connaître une période de réalisations remarquables. Elle a complété deux acquisitions majeures, et elle s'est adaptée aux changements complexes résultant de la restructuration de l'industrie de la production électrique, tout en profitant des débouchés pour accroître ses exportations et en atteignant des résultats financiers records. Hydro-Manitoba cherche maintenant à entreprendre d'importants projets, dans le contexte de sa politique axée sur la promotion d'une plus grande production et un souci accru de protection de l'environnement.

Grâce à son plan d'entreprise stratégique, sa capacité d'adaptation et ses aptitudes bien démontrées, Hydro-Manitoba continuera de remplir son mandat, d'atteindre les objectifs de sa politique publique et de progresser. Mais, tout en progressant, la société doit relever un certain nombre de défis. À court terme, les quatre défis principaux sont les suivants :

- Le bas niveau des cours d'eau à l'heure actuelle aura un impact négatif sur le bénéfice net et retardera la réalisation des objectifs financiers d'Hydro-Manitoba. Des bénéfices non répartis de 1,2 milliard de dollars aideront la société à absorber les pertes dues aux risques commerciaux, tels la sécheresse.
- Hydro-Manitoba est actuellement en voie d'obtenir les licences environnementales requises pour la mise en œuvre des travaux de production et de transport d'hydroélectricité du projet de Wuskwatim. Grâce à son examen et à ses audiences, et tant par la forme que sur le fond, la Commission de protection de l'environnement se penche très attentivement sur le projet de Wuskwatim, son impact sur l'environnement et la possibilité de recourir à d'autres solutions. La société compte mettre à profit ce qu'elle a appris lors du premier processus afin d'améliorer ce genre d'étude de projet à l'avenir.
- Plusieurs projets de production d'électricité sont actuellement à l'étude. La gestion de projets de développement d'une telle ampleur au cours des dix prochaines années constituera un défi de taille, étant donné la

restructuration de l'industrie en cours, le manque d'expérience récente dans ce domaine et le vieillissement de l'effectif.

- Le même défi continue de confronter Hydro-Manitoba, soit de mener à terme l'établissement d'un nouveau mandat législatif et des modifications qui s'y rapportent. Ce travail se poursuit depuis quelques années. Il importe de moderniser le cadre financier, administratif et réglementaire qu'impose la loi, étant donné les difficultés qu'entraînent l'acquisition de Centra Gas et les répercussions sur les exportations d'Hydro-Manitoba des changements qui se produisent du côté de l'industrie énergétique américaine.

Selon l'examen qu'en a fait le Conseil, le profil de risques d'Hydro-Manitoba n'a présenté aucun changement en 2003. Toutefois, ce profil pourrait connaître une hausse en cas de perte substantiellement plus élevée que prévue au cours de l'exercice 2003-2004, à laquelle s'ajouteraient en 2004-2005 le maintien des cours d'eau à un bas niveau et une majoration tarifaire insuffisante.

Société d'assurance publique du Manitoba (SAPM)

La SAPM a terminé l'exercice 2002-2003 avec des résultats financiers défavorables : le plan Autopac de base a encouru des pertes pour la deuxième année consécutive. Ces pertes n'ont pas été contrebalancées par l'amélioration des résultats globaux de l'assurance supplémentaire et de l'assurance pour risque spécial, malgré leur nature concurrentielle.

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration et les dirigeants de la SAPM ont continué d'adopter ou d'observer des pratiques exemplaires en ce qui concerne leur gouvernement d'entreprise et leurs opérations commerciales. Le conseil d'administration a mis à jour son guide d'application du gouvernement d'entreprise et ses politiques générales, ainsi que sa pratique de la gestion du risque. Les dirigeants ont amélioré les méthodes de planification des activités de la Société dans le but d'augmenter la participation et d'harmoniser tous les plans d'orientation, tant ceux de la SAPM dans son ensemble que ceux des divisions et des particuliers.

Les hypothèses et le processus de planification de la SAPM sont appropriés dans son environnement commercial actuel. La SAPM continue d'orienter ses

efforts vers l'atteinte des résultats espérés et vers la protection des biens publics dans le cadre de son exploitation.

La SAPM dispose d'une procédure et de stratégies appropriées pour reconnaître et réduire le risque lié à l'assurance-automobile de base obligatoire et à ses activités commerciales concurrentielles. Le conseil d'administration et la haute direction de la SAPM exécutent ces stratégies de façon efficace, et se concentrent actuellement sur l'amélioration des pratiques de gestion du risque de la Société.

Les méthodes de réduction du risque de la SAPM contribuent de manière importante à la performance générale de l'entreprise. Une meilleure compréhension de la gestion et de la réduction du risque à l'échelle de toute la corporation peut en améliorer davantage la performance.

Notre évaluation des opérations et de la situation commerciale de la SAPM demeure favorable, mais nous considérons qu'elle présente un niveau de risque plus élevé à court terme.

La Corporation manitobaine des loteries (CML)

La CML a terminé avec succès l'exercice 2003, avec une solide performance financière qui a dépassé ses attentes et celles du gouvernement. La CML a poursuivi avec intensité ses efforts de renforcement de ses capacités organisationnelles au chapitre des pratiques exemplaires, ainsi que de perfectionnement des compétences et de développement de son infrastructure, dans le but de bien se placer pour toutes les occasions pouvant se présenter et d'atteindre ainsi le succès escompté.

Au cours de l'année, la CML a poursuivi ses améliorations et a préparé l'achèvement d'un cadre de gouvernement d'entreprise axé sur les pratiques exemplaires.

La CML est en voie d'acquisition de matériel de remplacement afin d'incorporer à son réseau d'appareils de loterie vidéo des éléments de pratique responsable du jeu.

La corporation continue d'améliorer ses processus de contrôle et de planification stratégique, budgétaire et commerciale. Ses hypothèses et son processus de planification sont appropriés dans son environnement commercial actuel. Elle continue d'orienter ses efforts vers l'atteinte des résultats espérés et vers la protection des biens publics dans le cadre de son exploitation.

La CML utilise un modèle formel de gestion du risque et elle dispose de stratégies et de processus appropriés pour reconnaître et réduire les risques liés à son exploitation. Elle a eu recours à des consultations externes afin de s'assurer que son modèle de gestion du risque est approprié, et elle saisit les occasions qui s'offrent d'en améliorer la mise en oeuvre à l'échelle de toute la corporation et de l'intégrer davantage dans son exploitation. Le conseil d'administration et la haute direction comprennent les stratégies de réduction du risque et ils les exécutent de façon efficace.

Les mesures de réduction du risque de la CML contribuent substantiellement à sa performance générale. Une meilleure compréhension de la gestion et de la réduction du risque à l'échelle de toute la corporation peut en améliorer davantage la performance.

Bien que notre évaluation des opérations et de la situation commerciale de la CML demeure favorable, nous estimons néanmoins que son risque commercial est à la hausse.

La Société des alcools du Manitoba (SAM)

La SAM a célébré son 80^e anniversaire le 23 août 2003. Elle a terminé avec succès l'exercice 2003 et est bien placée pour réaliser une performance financière solide et promouvoir ses objectifs stratégiques en 2004.

Les activités de gouvernement d'entreprise du conseil d'administration ont porté sur une vaste gamme de questions de politique (planification d'urgence, développement durable, aide aux microbrasseries, code de conduite, etc.) ainsi que sur l'amélioration des méthodes d'évaluation et de contrôle de la performance et de présentation de rapports à ce sujet.

La Société continue de mettre l'accent sur la mise en œuvre du projet LINK (*Linking Ideas and Networking Knowledge*) et sur des initiatives d'amélioration de la qualité de vie au travail afin de donner suite aux questions soulevées lors du sondage effectué par la SAM en 2001 sur la qualité de vie au travail. Ces initiatives contribuent à l'efficacité de la SAM et à son amélioration générale, en plus de produire des innovations.

Les hypothèses et le processus de planification de la SAM sont appropriés dans son environnement commercial actuel et correspondent à sa politique. La SAM continue d'orienter ses efforts vers l'atteinte des résultats espérés et vers la protection des biens publics dans le cadre de son exploitation.

La Société a récemment mis à jour son modèle d'évaluation du risque lié à son processus opérationnel, et elle dispose d'une procédure et de stratégies appropriées pour reconnaître et réduire le risque lié à ses activités. Le conseil d'administration et la haute direction comprennent les stratégies de réduction du risque et les exécutent de façon efficace.

Les méthodes de réduction du risque de la SAM contribuent de manière importante à sa performance générale. Une meilleure compréhension de la gestion et de la réduction du risque à l'échelle de toute la corporation peut en améliorer davantage la performance.

Sur le plan organisationnel et opérationnel, la Société se montre solide et stable. Notre évaluation de la situation commerciale de la SAM demeure favorable.

La Société du Centre du centenaire du Manitoba (SCCM)

La SCCM a terminé avec succès l'exercice 2002-2003, avec une solide performance financière et quelques bonnes réalisations organisationnelles par rapport à ses plans.

Le conseil d'administration et le ministre ont accordé leur appui à une révision de la loi qui gouverne la corporation, soit la *Loi sur la Société du Centre du centenaire*. On a prévu la production en juillet 2003 d'un document de travail portant sur la *Loi*.

Au cours de l'année, la SCCM a fait face à des défis d'ordre financier en raison de la dette de l'Orchestre symphonique de Winnipeg. Les conséquences ont été portées à l'attention du conseil d'administration et du gouvernement en temps opportun et sans détour. Le conseil d'administration et les dirigeants de la SCCM ont pris des mesures prudentes pour réduire les répercussions financières de cette situation.

Les méthodes de planification de la SCCM encouragent la participation et sont axées sur la consultation.

Étant donné que la SCCM ne dispose pas d'une politique approuvée par son conseil d'administration en ce qui concerne la gestion du risque, la corporation prend des mesures de réduction du risque de façon continue. Les biens administrés par la Société et leur contenu, d'une valeur d'environ 104,5 millions de dollars, sont couverts par une assurance tous risques. Les dépenses d'équipement atténuent la détérioration des installations tout en assurant des conditions optimales pour les spectacles et les expositions.

Notre évaluation de la situation commerciale de la SCCM est favorable.

Fonds de développement économique local (FDEL)

Le Fonds de développement économique local a terminé avec succès l'exercice 2001-2002 et est bien placé pour terminer 2002-2003 de la même façon. De manière générale, la performance financière du Fonds vient compléter son progrès vers l'atteinte de ses objectifs stratégiques de nature non financière.

Les méthodes de planification du FDEL encouragent la participation et sont axées sur la consultation, ce qui lui permet d'énoncer des hypothèses appropriées à son contexte commercial.

Le risque plus élevé inhérent au portefeuille de prêts du Fonds reflète la nature de son mandat. Cependant, le FDEL dispose de stratégies appropriées pour reconnaître et réduire le risque lié au crédit et à la concentration dans ce portefeuille, et le conseil d'administration et la haute direction exécutent ces stratégies de façon efficace.

Notre évaluation des opérations et de la situation commerciale du Fonds demeure favorable.

La Société Odyssees manitobaines ltée (Odyssees)

La Province a modifié son orientation générale. Elle a adopté un plan stratégique pour l'avenir du centre de villégiature et du terrain de golf de l'île de Hecla. La Province vise un plan à long terme qui facilitera la viabilité de ces installations grâce à d'éventuelles possibilités de réaménagement.

Le profil de risques de la Société n'a pas changé depuis le dernier examen. Les défis à long terme demeurent constants alors que la situation financière continue de s'aggraver. La décision de la Province de rechercher des partenariats pour réaménager Hecla constitue une initiative positive dans le but de régler la question du risque à long terme, et donc de la viabilité, de l'endroit.

Le Conseil continuera d'exercer son rôle et de surveiller la situation, tant que la Société sera régie par la *Loi sur l'examen public des activités des corporations de la Couronne et l'obligation redditionnelle de celles-ci*.

Membres du Conseil

L'organe dirigeant du Conseil est formé de huit membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Les membres sont choisis en fonction des dispositions de la *Loi sur l'examen public des activités des corporations de la Couronne et l'obligation redditionnelle de celles-ci*.

Un des membres est le doyen de la *Asper School of Business* de l'Université du Manitoba, ou la personne de cette faculté qu'il désigne. Un autre est une personne nommée par l'Institut des comptables agréés du Manitoba. Un autre est une personne qui, de l'avis du lieutenant-gouverneur en conseil, représente les associations de consommateurs du Manitoba.

Au moins trois des membres sont des personnes qui, de l'avis du lieutenant-gouverneur en conseil, ont démontré qu'elles possédaient des connaissances spécialisées dans le domaine de la gestion ou des connaissances techniques.

Au cours de l'année, les membres du Conseil ont rencontré les principaux dirigeants des corporations de la Couronne qui sont du ressort du Conseil, afin de passer en revue le mandat et le plan stratégique de chacune d'entre elles.

Membres du Conseil

Arthur Mauro	Président du conseil d'administration depuis 1997
Janice Lederman Associée, Thompson Dorfman Sweatman	Vice-présidente du conseil d'administration depuis 2001
Jerry Gray Doyen de la <i>Asper School of Business</i> Université du Manitoba	Membre depuis 1997 Membre du comité de vérification
Kent Haugen Associé, consultation d'affaires et fiscalité Haugen Morrish, comptables agréés	Membre depuis mars 2002 Membre du comité de vérification
Ric dela Cruz	Membre depuis 2003
Judy Murphy Directrice générale Royal Winnipeg Ballet	Membre depuis l'an 2000 Présidente du comité de vérification
Raymond Poirier Président b-bel INC	Membre depuis janvier 2002
Garry Hoffman Président et premier dirigeant du Conseil	Membre d'office
Bidhu Jha	Membre de 1999 à 2003

CROWN CORPORATIONS COUNCIL

1130 – 444 St. Mary Avenue
Winnipeg, Manitoba
R3C 3T1

Telephone: (204) 949-5270
www.crowncc.mb.ca

États financiers

Responsabilité des états financiers

La direction du Conseil des corporations de la Couronne est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers et des notes complémentaires. Les états financiers ont été préparés en respectant les principes comptables généralement admis au Canada. Ils ont été révisés par le comité de vérification du conseil d'administration et approuvés par le conseil d'administration. Leur vérification externe a été confiée à la firme indépendante Ernst & Young, dont l'opinion est incluse dans ce document.

La préparation des informations financières contenues dans le rapport annuel a nécessairement fait appel à certaines estimations et opinions fondées sur l'analyse consciencieuse des données fournies par le système d'information du Conseil.

La préparation de l'information financière est partie intégrante des responsabilités générales de la haute direction en ce qui concerne les activités courantes du Conseil. La direction utilise un système adéquat de contrôle comptable interne, afin d'assurer la comptabilisation précise et en temps opportun des opérations financières et leur approbation selon les normes, ainsi que la production d'états financiers fiables.

Le comité de vérification du conseil d'administration se réunit périodiquement avec les dirigeants et les vérificateurs du Conseil. Les vérificateurs ont libre accès à ce comité pour discuter des résultats de leur vérification et donner leur opinion sur la pertinence des mesures internes de contrôle financier et sur la qualité de l'information financière.

Auditors' Report

To the Members of
Crown Corporations Council

We have audited the balance sheet of **Crown Corporations Council** as at December 31, 2003 and the statement of income and reserve reflecting net investment in capital assets for the year then ended. These financial statements are the responsibility of the Council's management. Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audit.

We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that we plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In our opinion, these financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Council as at December 31, 2003 and the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian generally accepted accounting principles.

Ernst + Young LLP

Winnipeg, Canada,
February 25, 2004

Chartered Accountants

Crown Corporations Council - 2003 Annual Report

BALANCE SHEET

	December 31	
	2003	2002
	(thousands of dollars)	
ASSETS		
Current:		
Cash	\$ 465	\$ 346
Accounts receivable	<u>7</u>	<u>7</u>
	472	353
Capital assets (note 4)	5	7
	<u>\$ 477</u>	<u>\$ 360</u>

LIABILITIES AND RESERVE REFLECTING NET INVESTMENT IN CAPITAL ASSETS

Current:		
Accounts payable and accrued liabilities	\$ 56	\$ 60
Levies received in advance	146	190
Due to Manitoba Crown corporations (note 3)	<u>195</u>	<u>50</u>
	397	300
Retirement allowances and other benefits payable (notes 2(d) and 5)	<u>75</u>	<u>53</u>
	472	353
Reserve reflecting net investment in capital assets	5	7
	<u>\$ 477</u>	<u>\$ 360</u>

Approved by the Board

ORIGINAL SIGNED BY
Chairman

ORIGINAL SIGNED BY
Director

(see accompanying notes)

Crown Corporations Council - 2003 Annual Report

STATEMENT OF INCOME AND RESERVE REFLECTING NET INVESTMENT IN CAPITAL ASSETS

	Year Ended December 31	
	2003	2002
	(thousands of dollars)	
Income		
Recoveries from corporations through levies	\$ 623	\$ 645
Interest	<u>7</u>	<u>4</u>
	<u>630</u>	<u>649</u>
Expenses		
Salaries and benefits	447	462
Board remuneration and expenses	79	78
Rent	67	65
Office supplies and printing	10	9
Automobile expense	8	7
Telephone and courier	5	4
Professional fees	4	10
Professional development	4	7
Equipment rental and maintenance	3	4
Depreciation	2	2
Travel	2	2
Insurance and miscellaneous	<u>1</u>	<u>1</u>
	<u>632</u>	<u>651</u>
Excess of expenses over income	\$ (2)	\$ (2)
Reserve reflecting net investment in capital assets, beginning of year	7	9
Reserve reflecting net investment in capital assets, end of year	<u>\$ 5</u>	<u>\$ 7</u>

(see accompanying notes)

**NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
DECEMBER 31, 2003**

1. Nature of organization

The Crown Corporations Council (the "Council") is a body corporate established on June 5, 1989 under the Crown Corporations Public Review and Accountability Act.

The mandate of the Council is to facilitate clear mandates, development of performance measures and consistent practices and to review corporate plans of Crown corporations under its purview.

2. Significant accounting policies

These financial statements have been prepared in accordance with Canadian generally accepted accounting principles. Outlined below are those principles considered particularly significant for the Council.

a) Recoveries of expenses from Crown corporations

Operating expenses are recovered from the Crown corporations through the assessment of levies allocated on a pro rata basis determined by the revenues of each Crown corporation. The levies are recognized in these financial statements at the time the related costs are incurred. In addition, certain direct costs incurred on behalf of particular corporations are recovered directly from the respective Crown corporations.

b) Reserve reflecting the net investment in capital assets

The purchase of capital assets is funded through operating expense levies assessed to Crown corporations. The reserve reflects levies assessed to the Crown corporations with respect to the Council's capital assets.

c) Capital assets

Capital assets are recorded at cost. Depreciation is provided on a straight line basis over five years on the office furniture and equipment and over three years on the computer equipment.

d) Retirement allowances

Retirement allowances are provided to certain qualifying employees. The costs of benefits earned by employees are charged to expenses as services are rendered. The cost reflects management's best estimates of the length of service, salary increases and ages at which employees will retire. In addition, adjustments arising from plan amendment, changes in assumptions, experience gains and losses, and the actuarial present value of the accrued entitlement as at January 1, 2000 are being amortized to expenses on a straight line basis over the expected average remaining service life of the employee group. The unamortized balance of the January 1, 2000 actuarial present value of the accrued entitlement is \$29,000 at December 31, 2003 (2002 - \$32,600).

3. Due to Manitoba Crown corporations

These amounts represent a retroactive adjustment to levies based on Council's actual expenses.

4. Capital assets

These are comprised entirely of office furniture and equipment and computer equipment.

	December 31	
	2003	2002
	(in thousands of dollars)	
Cost		
Office furniture and equipment	\$58	\$58
Computer equipment	<u>56</u>	<u>56</u>
	\$114	\$114
Accumulated depreciation		
Office furniture and equipment	54	52
Computer equipment	<u>55</u>	<u>55</u>
	<u>109</u>	<u>107</u>
Net book value	<u>\$ 5</u>	<u>\$ 7</u>

5. Pension costs and obligations

Employees of the Council are provided pension benefits by the Civil Service Superannuation Fund ("the Fund"). Under paragraph 6 of the Civil Service Superannuation Act, the Council is described as a "matching employer" and its contribution toward the pension benefits is limited to matching the employees' contributions to the Fund. In addition, one employee is entitled to enhanced pension benefits. The cost of the benefits earned by the employee is charged to expenses as services are rendered. The cost reflects management's best estimate of salary increases and the age at which the employee will retire.

6. Lease commitments

The Council is committed under a premises lease expiring on April 30, 2005 to annual basic rental payments of approximately \$32,400 and annual common area and operating costs of approximately \$30,800.

7. Statement of cash flows

A statement of cash flows has not been presented in these financial statements as no additional useful information would be provided by its inclusion.